



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 35257

## Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation d'une personne ayant effectué trois années d'apprentissage non rémunéré dans les années soixante. La caisse régionale d'assurance maladie lui refuse la validation de ces trois années. Il apparaît, en effet, que les cotisations patronales versées à l'époque par l'employeur ne permettent pas cette validation. Il lui demande quelle mesure elle entend adopter afin de remédier à cette situation.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35257

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1999, page 5559